



Rembourser un ami sans reconnaissance de dette

Par **Gaby08**, le **11/05/2017** à **13:17**

Bonjour à toutes et tous , j'espère que vous pourrez m'aider.rnIl y à quelques temps , un ami a fait un virement sur mon compte d'un chèque de 1000 euros sans que je lui demande. Il me l'avait déjà donner en main propre mais je l'ai refuser car je ne savais pas si je pourrais lui rembourser.[smile7]rnNous nous sommes brouiller il y à 3 mois et me demande de lui rembourser son argent sinon il porte plainte car il m'a dit que tout les papiers était prêts . J'ai rembourser 250 euros(un chèque de 200 euros et un de 50 euros) de la somme mais pour le reste je suis dans l'incapacité de lui rembourser depuis .rnJe gagne 500 euros par mois et je ne peu plus aller travailler car ma voiture est en panne. rnJe n'est pas envi d'avoir un huissier pour venir me prendre ce qui me reste .rnIl n'y a pas de reconnaissance de dettes ni le montant de du remboursement par mois.[smile17]rnEst ce qu'il peut porter plainte et quels sont les risques pour moi ?rnMerci pour l'aide que vous pourrez m'apporter.rnBien cordialement.

Par **jos38**, le **11/05/2017** à **13:28**

bonjour. comment cet ami a-t'il pu faire un virement sur votre compte sans avoir vos coordonnées? et de quels papiers "prêts" parle-t'il?

Par **amajuris**, le **11/05/2017** à **13:30**

bonjour, rn pour un prêt de 1000 €, la reconnaissance de dette n'est pas obligatoire surtout si c'est un prêt entre ami. rnsi votre ami peut prouver qu'il s'agissait d'un prêt et non d'un don, il peut après vous avoir mis en demeure de le rembourser; saisir le juge pour obtenir une injonction de payer. rn comme il n'y a pas d'infraction pénale, votre ami ne pourra pas déposer de plainte, donc sa menace c'est du bluff. rnsalutations

Par **morobar**, le **11/05/2017 à 16:01**

Bonjour, rn Sans document écrit le recours à l'injonction n'est pas possible. rn Du moins théoriquement. rn Pour le reste, sans papier, sans preuve, il s'agit de dettes de jeu ou de paris dans un sens ou dans l'autre, aucun recours possible.

Par **Gaby08**, le **11/05/2017 à 16:27**

Merci pour vos réponses , rn Je ne sais pas comment il à fait pour avoir mes coordonnées bancaire , je ne lui ai jamais donner quoi que ce sois . rn Et bien apparemment , il a fait un dossier pour porter plainte car je ne lui donne plus rien . il m'a dit j'ai des preuves que tu me dois de l'argent comme des sms et qu'il allait me mettre dans la m.... J'avoue que je me demande ce qui va m'arriver

Par **morobar**, le **11/05/2017 à 17:03**

Il me parait urgent....de ne rien faire et d'attendre et de ne rien reconnaître.

Par **jodelariege**, le **11/05/2017 à 18:04**

bonjour je suis ok avec ce qui s'est dit ci dessus mais si vous ne vouliez pas de son argent il aurait suffi de ne pas le dépenser comme ça vous auriez pu le rembourser....

Par **jos38**, le **11/05/2017 à 18:12**

bonsoir. des sms où vous lui promettez de le rembourser bientôt ou par petites sommes?

Par **Gaby08**, le **11/05/2017 à 19:18**

j'ai bien dit que je ne pourrais pas rembourser cette argent ou quand je le pourrais , je lui en rendrais un peu . J'étais à découvert quand cette argent est arriver sur mon compte donc une

partie a renflouer mon compte , une autre à payer mes factures en retard et je lui est rendu le reste (250 euros). Mais j'avais refuser cette argent , maintenant me voilà avec un "crédit" que je ne voulais pas :-(rnMe suis fait avoir sans rien avoir demander

Par **amajuris**, le **11/05/2017** à **22:13**

vous êtes un peu gonflé, on vous prête de l'argent pour combler votre découvert et payer vos dettes, et vous écrivez que que vous vous êtes fait avoir.rnsi vous ne vouliez pas de cet argent, il ne fallait pas l'accepter ou ne pas vous en servir.rnpour l'instant c'est votre ami qui s'est fait avoir de 750 €.